



Collège Saint-Louis

Enseignement catholique de Paris
Réadaptation scolaire
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-NICOLAS
Sous-contrat d'association avec l'État

PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DU COLLÈGE SAINT-LOUIS

Le collège Saint-Louis est, depuis 1965, un collège de **réadaptation scolaire**. Petit établissement à taille humaine, il accueille des élèves intelligents, sans trouble de comportement ni trouble de la personnalité mais qui ne parviennent pas à suivre les classes d'un collège classique. Les élèves atteints de déficience cognitive ne relèvent pas du type de pédagogie proposée par le collège Saint-Louis qui n'est pas adapté pour eux.

Dans la continuité de notre vocation, pour accompagner certains de nos élèves rencontrant des difficultés de type « dys », le collège a ouvert, en septembre 2020, un dispositif **ULIS TSLA** (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) qui se tient dans notre « ESPACE ATRIA ». Il s'adresse aux élèves bénéficiant d'une notification MDPH. Ce dispositif permet à ces élèves de rendre possible la poursuite de leur scolarité dans un collège.

Le collège Saint-Louis est un **lieu de passage**. La durée de la scolarité est fonction de l'évolution de chacun. Lorsque les résultats et l'attitude face au travail rendent possible le retour vers une scolarité plus habituelle, une autre solution est proposée en concertation avec la famille.

Une équipe, trois "pôles"

L'expérience a montré que les difficultés auxquelles sont confrontés ces élèves sont d'ordre scolaire, éducatif et psychologique. C'est pourquoi l'équipe qui les accueille est elle-même articulée autour de trois pôles : le pôle **pédagogique** (enseignants et acteurs du soutien scolaire), le pôle **éducatif** (conseillers et assistants d'éducation) et le pôle **médico-psychologique** (orthophonistes, psychologues et pédopsychiatres).

Bien que venant d'horizons professionnels très différents, toutes ces personnes ont en commun un objectif, une culture, des exigences professionnelles et éthiques. Ces années d'échange ont permis d'élaborer un regard cohérent sur les difficultés des élèves qui sont confiés au collège.

L'enseignant n'est pas psychologue et réciproquement, mais chacun intervient dans son rôle avec, à l'esprit, les autres dimensions du travail entrepris au collège.

L'équipe médico-psychologique apporte conseil et assistance. Cette action participe au travail de réadaptation scolaire. Elle est menée en collaboration avec les familles. Il n'est pas proposé de suivi thérapeutique au sein du collège. Pour les élèves bénéficiant d'une aide psychologique ou orthophonique extérieure, la fréquentation du collège Saint-Louis ne suppose en rien sa suspension. Chaque cas doit être examiné en particulier.

Le travail entrepris au collège : une approche globale et cohérente

Le soutien pédagogique individualisé mis en œuvre donne la possibilité de revenir sur les lacunes et difficultés rencontrées. Cependant, le collège Saint-Louis n'est pas le lieu d'un simple rattrapage scolaire où l'on se contenterait de "mettre les bouchées doubles". Les élèves accueillis sont, pour la plupart, déjà saturés de scolaire et parfois méfiants. Ils nécessitent une démarche de réconciliation avec l'école qui permettra ensuite leur remobilisation sur le plan personnel et scolaire.

Tout est conçu pour accueillir les élèves en difficulté. Des effectifs volontairement limités et l'utilisation de méthodes de travail originales et adaptées permettent de les **comprendre**, les **soutenir** et les **encourager** afin que peu à peu, ils reprennent **confiance**, se remettent à **croire en eux-mêmes** et deviennent moteur de leur réussite.

Le collège a le souci d'établir d'abord et avant tout une **relation pédagogique** de confiance sécurisante dans un cadre structurant. Avant d'être un élève, le jeune est reconnu dans sa personne. C'est dans ce climat bienveillant et chaleureux où l'on apprend à être et vivre ensemble que l'on met en place des repères et des méthodes de travail.

Organisation du travail

Le collège propose une pédagogie dont les grands axes sont :

- Étude du programme de l'Éducation Nationale, dans les grandes lignes, **en insistant sur les bases**.
- **Absence de travail à la maison** en 6^e et 5^e. Il n'est réintroduit progressivement, suivant un calendrier précis, qu'en 4^e et en 3^e. Cela permet de distinguer la vie scolaire et la vie familiale afin que la difficulté scolaire n'envahisse plus l'espace personnel ou familial.
En revanche, le collège met en place des **temps de travail personnel** pendant lesquels les élèves travaillent en présence d'un professeur ou d'un personnel d'éducation qui les aide et les conseille dans l'organisation et l'accomplissement de leurs travaux. Des séances de **soutien individualisé** sont, en plus, organisées.
- **Absence de notes** en 6^e et en 5^e : Les élèves sont évalués par compétences. En 4^e, pas de notes au premier trimestre. L'élève et sa famille sont ainsi apaisés et la relation avec les enseignants devient plus sereine et plus confiante. La classe de 3^e, pas de notes bénéficie d'un régime plus classique dès le mois d'octobre.
- **Absence de notes** au premier trimestre. L'élève et sa famille sont ainsi apaisés et la relation avec les enseignants devient plus sereine et plus confiante.
- Utilisation d'un outil d'organisation du travail personnel : le **plan de travail**.
- Par ailleurs **l'espace ATRIA** (nom du dispositif TSLA ouvert en septembre 2020) permet aux élèves de passer les évaluations dans un cadre plus paisible et de bénéficier d'une remédiation individuelle dans les matières de base, suivant les difficultés que chacun rencontre et de reprendre confiance.

Construire un projet personnel

La question du sens est souvent la clef de la motivation des élèves, quelle que soit leur classe. Le collège est attentif à leur donner toutes les informations leur permettant de profiter au mieux de leur scolarité et de se projeter dans l'avenir. C'est dans cette optique que sont abordées les questions de l'orientation dans toutes les classes et plus spécialement en troisième. Chaque élève est aidé, en coopération avec la famille, à élaborer un projet personnel tenant compte de ses aptitudes et de sa motivation, en mettant au point les stratégies les plus adaptées. Il s'agit, en effet, de donner toutes leurs chances de réussite à des jeunes encore fragiles sur les plans personnel et scolaire.

Relations avec les familles

Un **programme de réunions avec les parents** permet de préciser le travail effectué au collège, et d'organiser des temps d'échanges et de réflexion sur le comportement des élèves dans leurs divers milieux de vie (scolaire, familial, social). Par leur nombre, les thèmes abordés, ces réunions ont une importance primordiale dans le cadre du travail entrepris. Elles peuvent être complétées par des **rencontres individuelles** avec un ou plusieurs membres de l'équipe. En outre, chaque semaine, des observations sur le comportement scolaire et le travail peuvent être communiquées aux familles par l'intermédiaire du **plan de travail** de l'élève.

Quatre bulletins sont transmis (pour la classe de quatrième). Le premier, fin décembre, donne une évaluation qualitative (sans notes) ; les trois autres, entre janvier et fin juin, réintègrent l'évaluation chiffrée (notes).

Les troisièmes ont **trois bulletins trimestriels** (avec des notes chiffrés) comme les 6^e et 5^e qui, pour leur part sont évalués par compétences.

Admission

Après une rencontre préliminaire avec la famille, l'équipe propose au jeune un examen comportant une partie scolaire repérant ses acquisitions, lacunes et difficultés spécifiques et une partie psychologique évaluant ses aptitudes et son efficacité intellectuelle. Une deuxième rencontre peut éventuellement être organisée pour vérifier **l'adhésion** et la **coopération** de l'élève et de la famille au travail proposé. L'admission au collège puis, l'action à entreprendre, sont décidées en concertation entre les différents membres de l'équipe enseignante, éducative et médico-psychologique.

L'inscription en dispositif ULIS TSLA requiert un accord préalable (« notification ») de la MDPH.

Frais de scolarité

L'ensemble de ce travail conduit à demander aux familles des contributions plus élevées que la moyenne des établissements privés sous-contrat. Elles s'expliquent par la présence régulière d'une équipe médico-psychologique (orthophonistes, psychologues, médecins) et d'une équipe éducative renforcée. La scolarité comprend également des soutiens individuels. Les effectifs par classe étant réduits (une vingtaine d'élèves), les frais occasionnés sont à répartir entre un petit nombre de familles.

En plus des bourses attribuées par divers organismes publics, l'inscription au collège Saint-Louis permet d'effectuer des demandes d'aide auprès de l'OGEC Saint-Nicolas qui gère l'ensemble scolaire en début d'année scolaire.

Aumônerie

Une aumônerie est assurée pour les jeunes qui le souhaitent. En début d'année scolaire, différents temps de réflexion sont proposés à chaque classe. Pour ceux qui le désirent, la préparation aux sacrements peut être effectuée, dans le cadre de l'aumônerie.